

D - DOCUMENTS ANNEXES

- Certificats d'affichage :
 - Mairie de Magnac Laval
 - Mairie de Dompierre les Eglises
- Procès verbal de synthèse
- Mémoire du pétitionnaire en retour (document séparé)
- Avis d'enquête publique insertions dans la presse
 - Le populaire du Centre
 - Unions et Territoire
- Arrêté préfectoral n° 2023-78 du 25 août 2023
- Décision E230000/61 du 7 août 2023 du Vice-Président du Tribunal Administratif

Mairie de MAGNAC-LAVAL

Haute-Vienne
Code Postal : 87190
Téléphone 05.55.68.52.54.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Xavier GUIBERT Maire de la Commune de Magnac-Laval certifie que :

L’arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023-78 du 25 août 2023 et l’avis d’enquête publique unique sur le dossier de projet de création d’un parc agrivoltaïque sur les communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises déposés par Lim’OvineRgie ont été affichés en Mairie ce jour mercredi 30 août 2023 et pendant toute la durée de l’enquête soit jusqu’au vendredi 20 octobre 2023.

En Mairie, le mercredi 30 août 2023

Pour le Maire,
L’Adjoint délégué,
André MAURY



MAIRIE
DOMPIERRE LES EGLISES
☎ : 05.55.68.53.78
Fax : 05.55.68.54.13
E-mail : mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr

Certificat d'affichage

Je soussigné, Philippe GUIBERT, Maire de la commune de Dompierre les Eglises, certifie qu'il a fait afficher les avis d'enquête publique concernant le projet agricole Lim'ovineRgie sur le territoire de la commune de Dompierre-les-Eglises et de Magnac-Laval.

La publication des avis d'enquête a été faite du samedi 2 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023

Fait à Dompierre les Eglises, le 22 octobre 2023.

Le Maire,

Philippe GUIBERT



PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Objet : Enquête publique sur le projet de création d'une centrale agrivoltaïque

Références :

- Code de l'environnement et son article R 123-18.
- Arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023-78 du 25 août 2023

Par arrêté préfectoral (cité en référence), Monsieur le Préfet de la Haute Vienne a prescrit une enquête publique unique relative à la demande déposée par la société VALECO. Cette demande concerne l'implantation d'un parc "agrivoltaïque" sur les communes de Magnac Laval et Dompierre Les Eglises en Haute Vienne.

L'enquête publique unique comprend deux volets :

- 1 - Une demande de permis de construire pour chacune des communes concernées par le projet.
- 2 - Une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau qui intègre :
 - une demande de dérogation des espèces protégées
 - une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité

Conformément à l'article 8 de l'arrêté cité en référence, je vous transmets la synthèse des observations du public. Conformément à cet article, un mémoire en réponse me sera transmis par vos soins dans un délai de 15 jours à compter de ce jour.

Déroulement de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée du 18 septembre 2023 au 20 octobre 2023. 7 permanences ont été tenues :

- 1- Quatre (4) à la mairie de Magnac Laval siège de l'enquête :
 - Le lundi 18 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
 - Le mercredi 27 septembre de 14 h 00 à 17 h 00
 - Le vendredi 6 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
 - Le vendredi 20 octobre de 14 h 00 à 16 h 00
- 2 - Trois (3) à la mairie de Dompierre Les Eglises :
 - Le samedi 23 septembre de 08 h 00 à 12 h 00
 - Le mercredi 4 octobre de 09 h 00 à 12 h 00
 - Le mardi 10 octobre de 09 h 00 à 12 h 00

Le registre dématérialisé regroupe les observations reçues par le WEB, par mail ainsi que celles déposées en mairies. Conformément à l'arrêté préfectoral, il a été clos à 16 h 00 le vendredi 20 octobre 2023.

Les registres papier ont été clos par mes soins ce même jour à 16 h 00. J'ai repris possession du dossier d'enquête et du registre à la mairie de Dompierre les Églises le samedi 21 octobre 2023.

Participation du public :

La participation du public, au regard des chiffres, peut être considérée comme peu élevée, 43 contributions ont été apportées à cette enquête. Observons qu'en général ce type d'enquête ne soulève pas une forte mobilisation.

Durant les 7 (sept) permanences tenues en mairies, la présence du public a été très faible, voire quasiment insignifiante.

J'ai fait une visite sur la totalité des lieux du projet où j'ai rencontré quelques personnes qui m'ont semblé peu intéressées par une participation à cette enquête. J'ai parcouru le chemin de Paris qui fait l'objet d'une demande d'attention. J'ai constaté, par temps sec ce jour là, qu'il est très praticable et agréable pour les randonnées à pied ou en vélo. Il est bordé d'arbres et de haies qui présentent des trouées donnant sur les parcelles du projet. En première partie (carrefour Chez Chaumet direction Est) les plantations existantes sont clairsemées.

Le public a été parfaitement informé de l'enquête : par voie de presse, par affichages en mairies et sur les lieux du projet. Cet acte a été attesté par les maires de Magnac Laval et Dompierre les Eglises ainsi que par le constat d'un huissier de justice.

Les éléments chiffrés de la participation sont regroupés dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

Origine des contributions :

Mairie de Magnac Laval	Mairie de Dompierre les Eglises	WEB	E.Mail	Courrier	Nombre total de contributions
4 (1)	1	35 (2)	3	0	43 (3)

(1) dont 1 conjoint

(2) dont 2 conjoints

(3) dont 9 contributions ont été déposées par une personne anonyme, ce qui représente un pourcentage important de 21 %

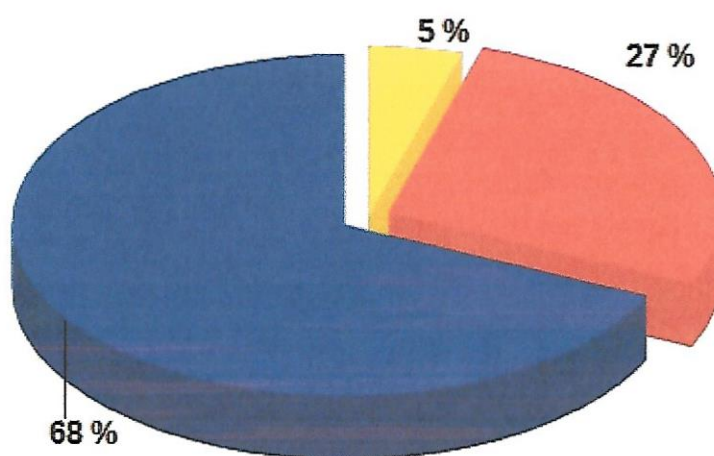
Localisation géographique des participants :

Communes concernées par le projet : Magnac Laval et Dompierre les Eglises	Département de la Haute Vienne	Hors département
28	11	2

Les données ci-dessus sont issues du registre dématérialisé, elles prennent en compte le doublon (ce qui explique une différence de 1), mais ne prennent pas en compte les conjoints. On peut donc conclure à une participation de 43 personnes.

Localisation des participants

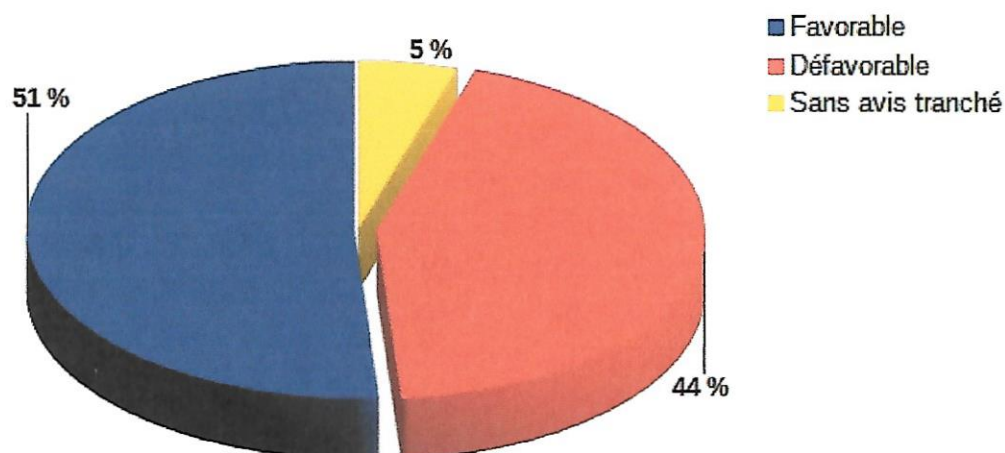
- Communes de Magnac Laval et Dompierre les Eglises
- Département de la Haute vienne
- Territoire national



Fréquentation du registre dématérialisé :

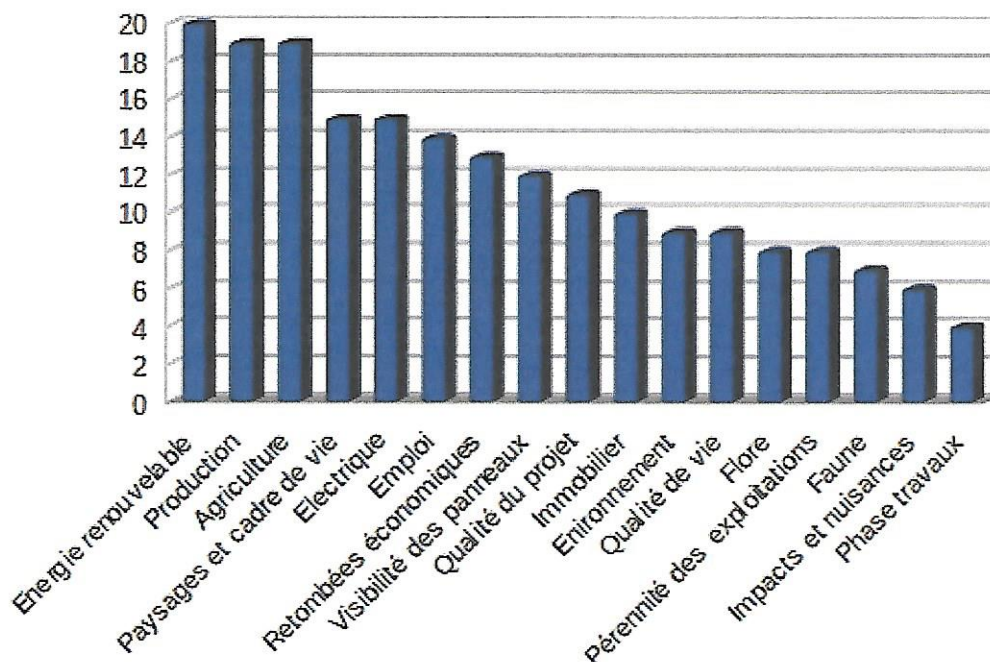
Visiteurs ayant consulté le site	Visiteurs ayant téléchargé au moins un des documents	Visiteurs ayant déposé une contribution
1626	258	31

Bilan par avis :



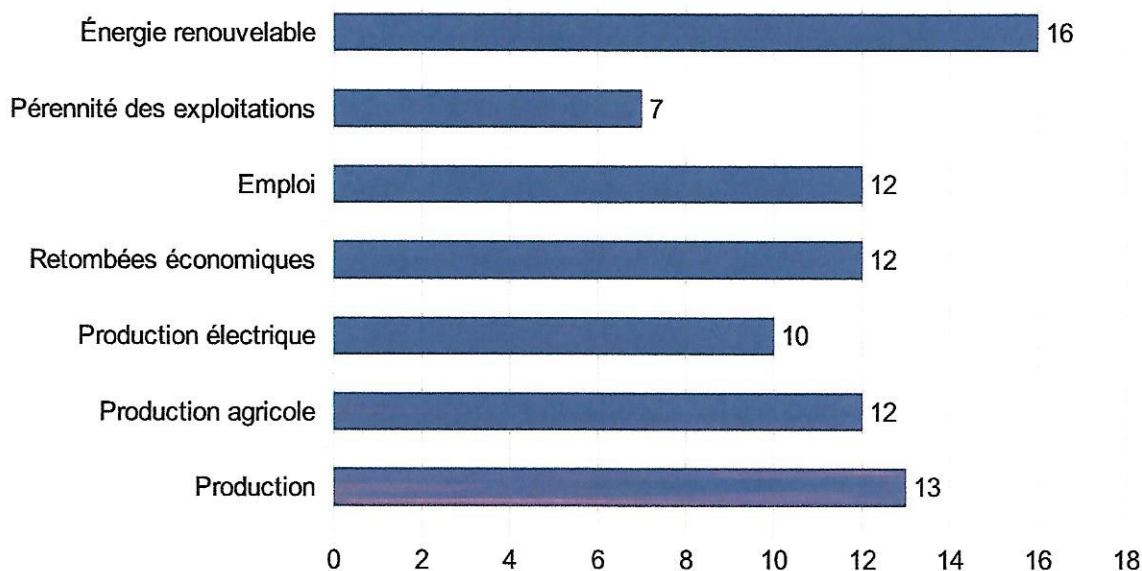
3 couples ont participé, l'avis du conjoint a été comptabilisé dans la rubrique correspondante

Tableau de synthèse par principaux thèmes :

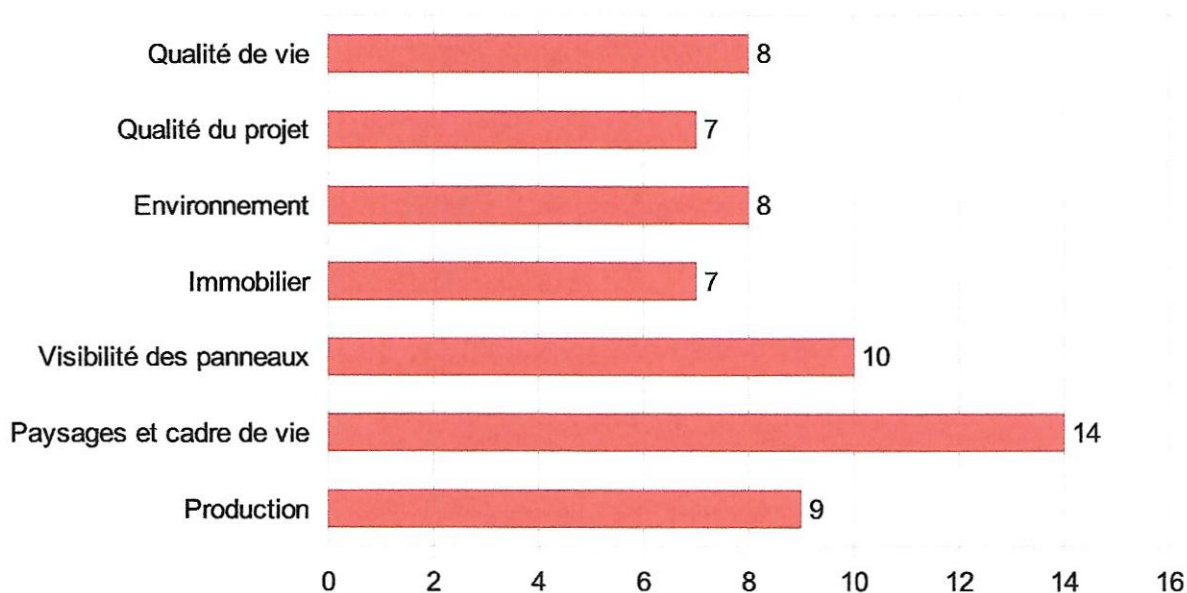


Principaux thèmes évoqués selon leur prise de position

Principaux thèmes des avis favorables



Principaux thèmes des avis défavorables



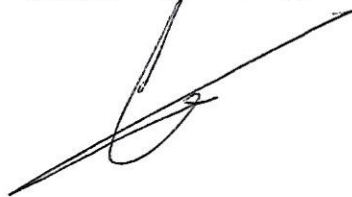
Questions et demandes recueillies, pendant l'enquête, appelant une réponse :

- Mr et Mme Roche habitant le Trianon à Magnac Laval ont émis un avis défavorable en raison des nuisances visuelles qu'engendrera l'implantation des panneaux sur les parcelles C 848 et 847. Ils estiment, en outre, que ce projet générera une perte importante de la valeur de leur maison lors de la revente.
- Monsieur Henri François et Madame Arielle Drapier évoquent une nuisance visuelle depuis leur habitation. Observons que ce lieu accueille une aire de camping-car.
- Observations et avis des délibérations du conseil municipal de Magnac Laval : il considère que ce projet d'envergure aura de nombreux impacts qu'il conviendra de réduire au maximum notamment dans les domaines :
 - du tourisme de la commune où sont développées des activités de gîte, de cyclotourisme et de randonnée.
 - sur les valeurs patrimoniales notamment pour les habitations les plus proches du projet
 - sur le plan démographique : le projet fait craindre une perte de nouveaux habitants séduits par le charme de cette campagne bocagère.
- Lors de son entretien avec le commissaire enquêteur Monsieur Xavier Guibert maire de Magnac Laval demande :
 - que le retrait des parcelles C 848 et 847 du projet soit maintenu comme convenu avec le porteur de projet.
 - qu'une attention particulière soit apportée au "chemin de Paris" emprunté par les randonneurs et le tourisme à vélo.
 - il estime ce projet d'ampleur par l'importance des parcelles qui y sont consacrées.


- Trois contributions évoquent que les terres agricoles doivent conserver leur vocation. Ce sont des remarques de bon sens, car elles font référence à l'article L 151-11 du code de l'urbanisme relatif à l'occupation des terres agricoles.
- Questions du commissaire enquêteur :
 - à quelle durée est évaluée l'arrêt de l'exploitation jusqu'à la mise en service des 15 îlots du parc ?
 - rentabilité du projet : à combien est estimée la perte de production agricole ?
 - mesures de compensation : les travaux de réflexion ont-ils abouti ?
 - un montant de 200 000 € pourrait être versé le cas échéant sur un compte séquestre. Cela paraît beaucoup mais à la fois peu si l'on prend en compte l'importance des surfaces et la durée de vie estimée du projet. Quels sont les paramètres de cette estimation ?
 - à combien s'élèvent les pertes des surfaces bénéficiant de la PAC ?
 - trois contributions font état d'un très prochain changement de la législation nationale et européenne sur l'occupation des terres agricoles, qu'en est-il véritablement ?

Magnac Laval, le 25 octobre 2023

Pour la société Valéo
KYLIAN GOUJATIS



Gérard JAMGOTCHIAN
Commissaire enquêteur



Annonces classées

87

ANNONCES LÉGALES
 Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

COMMUNE DE LADIGNAC LE LONG 87500

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification et adresse du pouvoir adjudicateur
 Mairie de Ladignac le Long 87500 LADIGNAC LE LONG
 Téléphone 05 55 09 30 02
 mail nelly.poirat@ladignaclelong.fr

Objet du marché
 Démolition d'un bâtiment

Modalités de financement et de paiement
 L'opération est financée sur le budget de la collectivité. Paiement à 30 jours, les prix sont révisibles.

Procédure de passation
 Procédure adaptée poursuivie ou non d'une négociation avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres, celle-ci pouvant porter sur tous les éléments de cette dernière (article R 2123-1 du Code de la commande publique).

Désignation des prestations à effectuer
 Lot N°01 DEMOLITION BÂTIMENT CROISSANT
 Lot N°02 CHARPENTE BOIS
 Lot N°03 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
 Lot N°04 PLÂTRERIE
 Lot N°05 CARRELAGE
 Lot N°06 ELECTRICITE
 Lot N°07 CHAUFFAGE
 Lot N°08 PLOMBERIE

Modalités d'attribution du marché
 Lots séparés.

Variantes
 Variantes facultatives acceptées.

Documents et justificatifs à produire concernant les candidatures et les offres
 Se reporter au règlement de consultation.

Critères de jugement des candidatures et des offres
 Candidatures : Moyens et capacités techniques professionnelles et financières de l'entreprise.
 Offres : Valeur technique (65%) et prix des prestations (35%) (se reporter règlement de consultation)

Lieu où retirer le dossier de candidature
 Le dossier de consultation est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.centreofficielles.com> ou peut être retiré contre frais de reprographie à l'adresse suivante : SOTPLAN 2 bis Av Garibaldi - 87000 LIMOGES tél : 05.55.29.53 00 fax : 05.55.29.53 97

Renseignements administratifs
 ATEC87 - 12, rue du Petit Tour 87000 Limoges tél : 05.55.71 97 60 / 05.82.54.20.05 Mail : hlm@atec87.fr

Renseignements techniques
 MAITRIS 23 rue Elie Berthet 87000 LIMOGES tél : 05.87.21.75.20 Email : nicolas.doux@maitriss.com

Date limite de réception des offres
 Mercredi 20 septembre 2023 à 16 h

Délais de validité des offres
 120 jours (cent vingt jours)

Mode de transmission des offres
 Par voie électronique uniquement

Adresse où les candidatures et les offres doivent être transmises
 Les plis doivent être adressés via le site www.centreofficielles.com à l'adresse suivante : <http://www.centreofficielles.com>. (Signature électronique non obligatoire)

Date d'envoi de l'avis de publication
 Mercredi 30 août 2023

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
DIRECTION DE LA LEGALITE - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc agricole de Lim'OVieergie sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dampierre-les-Eglises aux lieux-dits Les Deux, Etrochep, La Bochelette, Boisjeune, Les Ayeux et Les Bordenes

Maître d'ouvrage : SAS CAS LIM'OVIEERGIE
 OUVERTURE D'ENQUÊTE - LIEU X D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral D/DP/EPUP n°2023 78 en date du 25 août 2023, l'ouverture d'une enquête publique unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 16h00, en maires de Magnac-Laval, siège d'enquête, et de Dampierre-les-Eglises. Cette enquête publique unique s'inscrit dans le cadre de deux demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc agricole au sol, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dampierre-les-Eglises d'une part, et d'une demande d'autorisation environnementale d'autre part, déposées par la SAS CAS LIM'OVIEERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Belpont 34080 MONTPELLIER.

CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé en maires des communes de Magnac-Laval et Dampierre-les-Eglises, lieux d'enquête, le siège de l'enquête étant situé à la mairie de Magnac-Laval. Il est composé notamment d'une note de présentation non technique, d'une étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur les deux procédures, et du mémoire en réponse du porteur de projet à celui-ci. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou public qui sont les suivants :

- mairie de Magnac-Laval, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
 - mairie de Dampierre-les-Eglises du mardi au samedi de 8h00 à 12h00
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête publique tenus à sa disposition dans chaque lieu d'enquête ;
 - par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval - place de la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire enquêteur ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : 0171 enquête-publique-4838@registre-dematerialise.fr ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant : 0171 <https://www.registre-dematerialise.fr/4838>
- Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site internet du registre dématérialisé.

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHAN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VARRÉ, directeur régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHAN recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval
 Lundi 18 septembre 2023 de 9h à 12h
 Mercredi 27 septembre 2023 de 14h à 17h
 Vendredi 6 octobre 2023 de 9h à 12h
 Vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 16h

Mairie de Dampierre-les-Eglises
 Samedi 23 septembre 2023 de 8h à 12h
 Mercredi 4 octobre 2023 de 9h à 12h
 Mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique Actions de l'État, Environnement, risques naturels et technologiques, Energies renouvelables, Photovoltaïque, ainsi que sur le site internet www.projet-s-environnement.gouv.fr

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture - direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté seront disponibles à la mairie de Magnac-Laval et à la préfecture de la Haute-Vienne - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lemozière à Limoges.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Kyllian GOVAERTS, chef de projet - kyllyangovaerts@grupevo.leco.com

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en maires de Magnac-Laval et de Dampierre-les-Eglises et à la préfecture de la Haute-Vienne. Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE - AUTORITÉ COMPÉTENTE
 Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer, par arrêtés, sur les demandes de permis de construire et sur la demande d'autorisation environnementale relatives à un parc agricole au sol sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dampierre-les-Eglises déposées par la SAS CAS LIM'OVIEERGIE

LES ESSENTIELS DES LIVRES PRATIQUES POUR VOTRE QUOTIDIEN

12€90 PAR OUVRAGE

Format : 16,5 x 22,5 cm (sauf *Mieux préserver ma vitalité* 13 x 20 cm)
 Pagination : entre 100 et 184 pages

FORMULAIRE DE COMMANDE

Nom _____
 Prénom _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____
 E-mail _____
 Tél _____

Bon à retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de Centre France Boutique à

CENTRE FRANCE BOUTIQUE
 Collection Les Essentiels - Service Marketing
 46 rue du Clos Four - 63066 CLERMONT FERRAND Cedex 2

*Valeurs à titre indicatif. Consultez les livrets clients de Centre France Boutique.

J'inscris le numéro d'exemplaire(s) de chaque ouvrage de mon choix :

Mieux vivre avec mon arthrose _____
 Mieux comprendre et utiliser ma mémoire _____
 Mieux effectuer mes démarches sur Internet _____
 Mieux utiliser mon ordinateur et mon smartphone _____
 Mieux préserver ma vitalité _____

J'inscris le montant total de ma commande :

Montant des ouvrages	Montant des frais de port	Total
x 12,90€	+ 5,00 €	
TOTAL DE MA COMMANDE : €		

Centre France Boutique

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité 2L IMMO 87 7 avenue du Général Leclerc: 87 000 LIMOGES immatriculée au RCS 837976232 pour son activité de : - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 09 03 2018 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue de la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

29050

29096



**ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES**

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
DIRECTION DE LA LEGALITE - Bureau des procédures
environnementales et de l'utilité publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE**

portant sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque de
Lim'OVINERGIE sur le territoire des communes de Magnac-Laval et
de Dompierre-les-Eglises aux lieux-dits Les Reaux, Etuchapt, La
Bachelerie, Boisjeune, Les Agueux et Les Borderies

Maître d'ouvrage : SAS CAS LIM'OVINERGIE
OUVERTURE D'ENQUÊTE - LIEU X D' ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DI/BEUP
n°2023-78 en date du 25 août 2023, l'ouverture d'une enquête publique
unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une
durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2023
à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 16h00, en mairies
de Magnac-Laval, siège d'enquête, et de Dompierre-les-Eglises.

Cette enquête publique unique s'inscrit dans le cadre de deux demandes
de permis de construire concernant l'implantation d'un parc agrivoltaïque
ou sol, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-
les-Eglises d'une part, et d'une demande d'autorisation environnemen-
tale d'autre part, déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE, représentée
par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Béjart 34080
MONTPELLIER.

**CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé en mairies des communes
de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises, lieux d'enquête, le siège de
l'enquête étant situé à la mairie de Magnac-Laval. Il est composé notamment
d'une note de présentation non technique, d'une étude d'impact
sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que de l'avis de
la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur les deux procédu-
res, et du mémoire en réponse du porteur de projet à celui-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable afin
que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours
et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

-mairie de Magnac-Laval, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00
à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00

-mairie de Dompierre-les-Eglises du mardi au samedi de 8h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observa-
tions et propositions :

-sur les registres d'enquête publique tenus à sa disposition dans chaque
lieu d'enquête ;

-par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval - place de
la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire en-
quêteur ;

-par voie électronique à l'adresse suivante :
077 enquête-publique-4838@registre-dematerialise.fr
ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant :
077 https://www.registre-dematerialise.fr/4838

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site
internet du registre dématérialisé.

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal admi-
nistratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier de l'ar-
mée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire
pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VIARRE, directeur
régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur
suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHIAN recevra les observations et propositions du pub-
lic aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval

Lundi 18 septembre 2023 de 9h à 12h

Mercredi 27 septembre 2023 de 14h à 17h

Vendredi 6 octobre 2023 de 9h à 12h

Vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 16h

Mairie de Dompierre-les-Eglises

Samedi 23 septembre 2023 de 8h à 12h

Mercredi 4 octobre 2023 de 9h à 12h

Mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de
l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr,
rubrique Actions de l'État, Environnement, risques naturels et technologi-
ques, Energies renouvelables, Photovoltaïque, ainsi que sur le site internet
www.projet-s-environnement.gouv.fr

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute
la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communi-
cation du dossier d'enquête publique-ouvrés des services de la préfecture -
direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de
l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être
consulté seront disponibles à la mairie de Magnac-Laval et à la préfecture
de la Haute-Vienne - bureau des procédures environnementales et de
l'utilité publique, accueil rue Daniel Tomatis à Limoges.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de
M. Kyllian GOVAERTS, chef de projet - kylliangovaerts@groupeva
leco.com

**CONSULTATION DU RAPPORT ET
DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la
fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Le
rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la
disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête en mairies de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises et à la
préfecture de la Haute-Vienne. Ils seront disponibles sur le site internet
des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE - AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer, par arrêtés, sur
les demandes de permis de construire et sur la demande d'autorisation
environnementale relatives à un parc agrivoltaïque ou sol sur le territoire
des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises déposées par
la SAS CAS LIM'OVINERGIE

28977

Annonces classées



**2 départements
achetés**

**le 3ème
OFFERT**

Pour faire paraître une photo
avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de
bonne qualité avec vos coordonnées au verso,
accompagné de votre grille (attention ! la photo
ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg)
par mail à annonces.cfp@centrefrance.com
en précisant votre nom et le téléphone figurant
dans votre annonce.



Zone de diffusion 03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1

Ligne 2

Ligne 3

Ligne 4

Ligne 5

Vos rendez-vous • **Bonnes affaires** mercredi + samedi • **Immobilier** jeudi + samedi • **Automobile** vendredi + samedi • **Toutes rubriques** sauf emploi

*Localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourer votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne	€ x ... lignes = €
Départements supplémentaires(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ. € x ... lignes x ... dépt. = €
Département(s) :	03 □ 15 □ 18 □ 19 □ 23 □ 28 □ 43 □ 45 □ 58 □ 63/43 □ 87 □ 89 □				
Option Photo		10 €			Option Photo = €
Option Cadre		6 €			Option Cadre = €
Option Puce		4 €			Option Puce = €
Mention "Ecrire à Centre France Publicité"		40 € + le prix de 2 lignes de texte			Option Dem. Mat. = €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencontres.					TOTAL ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. e-mail

- Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h
- Votre annonce par courrier Envoyez le document rempli à :
**Centre France Publicité - Service PAT
BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2**
- Votre annonce par mail annonces.cfp@centrefrance.com

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



(suite de la page 22)

Les 6 et 7 septembre, venez nous rencontrer sur notre stand Union & Territoires à Tech-Ovin.

CANARDS

24 - À VENDRE canards mulards, de barbarie, mâles et femelles ; oies blanches et grises, démarrés ou prêts à gever. - Tél. 06 31 11 58 06.

ÂNES

24 - À CÉDER 2 ânesses très alambées, pot de colle et grands poils, animaux de compagnie. - Tél. 09 62 55 45 07.

CHIENS

78 - Élevage de la Drocourtoise, À VENDRE chiots terrier nés le 10/08/23. Disponibles vers le 15/10/23. Mère lot 25565, père lot 694. Polyvalent chasse, compagnie, excellent mental N° Street : 422 929 604 00029. - Tél. 06 62 41 81 58.

VEHICULES

87 - VDS Renault Kangoo Diesel, 260 000 km, année 2008, très bon état, factures à l'appui. - Tél. 06 36 87 79 36.

DIVERS

87 - VDS 1 pneu tracteur 16.938 Michelin, usure 10 % ; 1 pneu Fyres-ton 10.4.28 neuf ; 1 grand pignon round-ball. JD 545 neuf. - Tél. 07 70 98 95 29 ou 05 55 76 41 89.

24 - Retraité achète timbres et album de timbres, possibilité de déplacement, demander Jean-François. - Tél. 06 80 15 57 95.

OFFRES D'EMPLOIS

36 - RECHERCHE un salarié agricole sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE, CDI avec période d'essai de 3 mois, polyculture élevage bovin viande. - Tél. 02 54 07 66 66 ou mail : fdsea36@fdsea36.fr.

36 - RECHERCHE un salarié agricole sur la commune de PAULNAY, CDI avec période d'essai de 3 mois, Logé sur place, expérience en pisciculture serait un plus. - Tél. 02 54 07 66 66 ou mail : fdsea36@fdsea36.fr.

RAPPEL

Pour paraître le vendredi, vos petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du règlement au plus tard le mardi à midi.



SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : Ap 87 23 0051 01
Descriptif : Maison d'habitation avec une grange non attenante et une douzaine d'hectare relativement morcelé.
BERSAC-SUR-RIVALIER :
 12 ha 63 a 63 ca
 - La Salesses : A-1437-1464-1466-1467-1468-1475-1476-1477-1481-1483-1486-1488-1489-1524-1527-2020[1490] - Premeaud : A-1228-1232-1233-1238-1244-1255-1277 - Prés-du-Moulin : A-1168-1170-1171-1172-1176-1178-1182-1188-1190-1194-1196-1197-1200-1204-1213-1221-1225-1227-1780[1172]-1902[1179]-1903[1195]-1904[1221]

Situation locale : Loué pour partie. Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 18/09/2023 par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix BP 2 - 87430 Verneuil-sur-Vienne - Tél : 05 55 48 09 23 où des compléments d'information peuvent être obtenus (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, avenue de Chevalières 33525 Bruges), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr>

MAITRE Frédéric LONGEAGNE - Avocat
 14 rue Bernard-Pallasy - 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 34 11 35 - Fax : 05 55 79 79 58
 e-mail : frederic.longeagne@wanadoo.fr

VENTE JUDICIAIRE IMMOBILIÈRE
 en un seul lot

UN APPARTEMENT TYPE 3 AVEC UNE CAVE ET GARAGE
 141 rue du Chinchauvaud - 87000 LIMOGES
 Cadastre section BS n° 561
MISE À PRIX : 20 000 €
 (trais de poursuite de vente en sus du prix d'adjudication)

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE LUNDI 9 OCTOBRE 2023 À 14 HEURES 30
 En l'audience des criées du Juge de l'Exécution chargé des ventes immobilières près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIMOGES
 Cité judiciaire - 23, place Winston-Churchill - 87000 LIMOGES

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE :
 Dans un immeuble en copropriété situé 141 rue du Chinchauvaud 87000 LIMOGES, cadastré Section BS n° 561, les lots suivants :
 - 38 : appartement T3 et les 405/10 000^e de la propriété du sol et des parties communes générales
 - 15 : cave au sous-sol et les 12/10 000^e de la propriété du sol et des parties communes générales
 - 60 : garage dans la cour et les 48/10 000^e de la propriété du sol et des parties communes générales
 Ledit bien immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi le 14 avril 1966 par Maître THEZARD et publié le 6 octobre 1966 Volume 5087 n° 33.
 Poursuivant : Le syndicat des copropriétaires de la copropriété CHINCHAUVAUD pris en son syndic MIDI IMMOBILIER
 Pour tous renseignements, s'adresser à :
 - Maître Frédéric LONGEAGNE, avocat, 14 rue Bernard-Pallasy à LIMOGES (87).
 - Au Greffe du tribunal judiciaire de Limoges où le cahier des conditions de vente est déposé.
 - Valais : SCP FANANAS-HORTHOLARY LUPETTE à Limoges : Tél. 05 55 77 21 56. Il est précisé que seul un avocat inscrit au Barreau de Limoges peut porter les enchères.
 Fait à Limoges, le 29 juillet 2023.
 Signé : M^r Frédéric LONGEAGNE, Avocat

Étude de Maître Pierre BOSGIRAUD
 Notaire
 Maître Philippe KOUNDROUKOFF
 Maître Brigitte FAUREAU
 Notaires salariés
 Limoges (Haute-Vienne)
 3, rue de la Terrasse

GFA DE MEGEAS
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
 Capital social : 335 454,00 euros
 Siège : Verneuil-sur-Vienne (87430)
 Beauséjour
 RCS Limoges : 480 112 028

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Maître Pierre BOSGIRAUD le 9 juin 2023 a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant.
Gérance : ancienne mention : Monsieur Thierry Maurice GAMOND, demeurant à Verneuil-sur-Vienne (87430), 5, rue de Beauséjour.
Nouvelle mention : Madame Caroline Marie Sophie SOUDAN épouse JOYEUX, demeurant à Ussauze (79210), 26, rue de Fontaine.
 Par décision du gérant du GFA, il a été décidé de transférer le siège social :
 - Anciennement : Beauséjour, 87430 Verneuil-sur-Vienne
 - Et nouvellement : Nieul (87510) Meygeas.
 Pour avis, la Gérance.

RADIOLOC POP
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 3.234 euros
 Siège social : 19 rue du Général-Catroux
 87038 Limoges
 RCS Limoges 840 322 067

Modifications des dirigeants
 L'AGO des associés réunie le 29/06/2023 a pris acte de la démission du Docteur Patricia HUMMEL, de ses fonctions de Coprésident de la société à effet du 30/06/2023.
 Pour avis

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
DIRECTION DE LA LÉGALITÉ
 Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
 portant sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque de Lim'OVineRgie sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises aux lieux-dits Les Beaux, Étruchapt, La Bachelierie, Boisjeune, Les Aqueux et Les Borderies
Maître d'ouvrage : SAS CAS LIM'OVINERGIE

OUVERTURE D'ENQUÊTE - LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BEUP n° 2023-78 en date du 25 août 2023, l'ouverture d'une enquête publique unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 9 h jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 16 h, en mairies de Magnac-Laval, siège d'enquête, et de Dompierre-les-Églises.

Cette enquête publique unique s'inscrit dans le cadre de deux demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc agrivoltaïque au sol, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises d'une part, et d'une demande d'autorisation environnementale d'autre part, déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 198 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER.

CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC - PERMANENCES
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé en mairies des communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Églises, lieux d'enquête, le siège de l'enquête étant situé à la mairie de Magnac-Laval. Il est composé notamment d'une note de présentation non technique, d'une étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur les deux procédures, et du mémoire en réponse du porteur de projet à celui-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- mairie de Magnac-Laval, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- mairie de Dompierre-les-Églises du mardi au samedi de 8 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique tenus à sa disposition dans chaque lieu d'enquête ;
- par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval - place de la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
 → enquete-publique-4838@registre-dematerialise.fr
 ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant :
 → <https://www.registre-dematerialise.fr/4838>

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site Internet du registre dématérialisé.

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier de l'armée de terre en retraite, et maître de commissaire-enquêteur titulaire pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHIAN recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval	Mairie de Dompierre-les-Églises
Lundi 18 septembre 2023 de 9 h à 12 h	Samedi 23 septembre 2023 de 8 h à 12 h
Mercredi 27 septembre 2023 de 14 h à 17 h	Mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 h
Vendredi 6 octobre 2023 de 9 h à 12 h	Mardi 10 octobre 2023 de 9 h à 12 h
Vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 16 h	

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Énergies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site Internet projets-environnement.gouv.fr

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture - direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté seront disponibles à la mairie de Magnac-Laval et à la préfecture de la Haute-Vienne - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Kyllan GOOVAERTS, chef de projet - kyllyangoovaerts@groupevaleco.com

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS
DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.
 Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises et à la préfecture de la Haute-Vienne. Ils seront disponibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE - AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer, par arrêté, sur les demandes de permis de construire et sur la demande d'autorisation environnementale relatives à un parc agrivoltaïque au sol sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par M^r Caroline DAURIAC-CHALOPIN, notaire à Limoges, le 25 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
 Monsieur Germain Gérard Eugène LE MOELLIC, retraité, et Madame Nicole Odile Patricia ALLARD, aide à domicile, demeurant ensemble à Séréilhac (87620), 21, rue Toulouse-Lautrec.
 Monsieur est né à Saint-Junien (87200) le 25 janvier 1962.
 Madame est née à Saint-Yrieix-la-Perche (87500) le 15 décembre 1967.
 Mariés à la mairie de Nexon (87800) le 27 juin 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
 Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Par arrêté préfectoral du 27/12/2022, UNION & TERRITOIRES a été renouvelé dans son habilitation à publier les annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes notariés sur le département de la Haute-Vienne pour l'année 2023.
 Le tarif de base est fixé à 0,183 € HT le caractère. Depuis le 01/01/2022, les annonces de constitution, de dissolution et de liquidation sont forfaitisées.

Pour contacter notre service :
 - 05 55 04 64 60
 - secretariat@terredactu.com
 - www.terredactu.com

ANNONCES LÉGALES

UNION & TERRITOIRES
 site : www.terredactu.com
 e-mail :
secretariat@terredactu.com



ANNONCES LÉGALES

Par arrêté préfectoral du 27/12/2022, **UNION & TERRITOIRES** a été renouvelé dans son habilitation à publier les annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes notariés sur le département de la Haute-Vienne pour l'année 2023.

Le tarif de base est fixé à 0,183 € HT le caractère. Depuis le 01/01/2022, les annonces de constitution, de dissolution et de liquidation sont forfaitisées.

Pour contacter notre service :
— 05 55 04 64 60
— secretariat@terredactu.com
— www.terredactu.com

Avis de constitution

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MITACK
Capital : 1 000 €
Siège social : 7, rue de Lavenaud, 87430 Verneuil-sur-Vienne.
Objet : La raison d'être de cette SCI est d'acquies et de gérer un bien familial au sens large, ce bien permettant de créer un point d'ancrage collectif dans un esprit de progrès social et écologique.
Durée : 99 ans.
Gérants : M. Kevin BONTHONNOU, 7, rue de Lavenaud, 87430 Verneuil-sur-Vienne, M. BONTHONNOU Maxime, 4, le Cours-Nord, 19270 Ussac.
Clause d'agrément : Les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre ascendants et descendants. Il est nécessaire d'obtenir le consensus de tous les associés. Toutes les autres cessions de parts sociales, y compris entre associés et conjoints d'un associé, seront soumises à agrément de tous les autres associés.
RCS : Limoges.

EURL EXTERIA

59, avenue Charles-de-Gaulle
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
RCS N° 806 417 161 Limoges

Suivant ordonnance du 08/12/2022 Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Limoges a désigné la SARL **GLADEL & ASSOCIES** représentée par M^{me} Virginie DESFORGES domiciliée 3, allée Saint-Alexis, 87000 Limoges en qualité d'Administrateur Provisoire suite au décès de Monsieur Mathieu FRUGIER, dirigeant.
Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Limoges. Pour avis.

ONLY GREAT

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 28, Chemin de Bellegarde
87100 Limoges
820 076 743 RCS Limoges.

L'AGE du 25/08/2023, a décidé de modifier, à compter du 25/08/2023, l'objet social comme suit : « Vente de produits divers au détail à distance ; Vente des produits par catégorie différente sur catalogue ; Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ; Le reste de l'article demeure inchangé ». RCS de Limoges.

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 12/09/2023, il a été constitué une EURL dénommée : **MEDIA-SON EVENEMENTIEL M.S.E.**
Objet social : Activité de soutien au spectacle vivant, prestation en sonorisation et éclairage, location de matériel, achat-vente de matériel de sonorisation, éclairage et vidéo.
Siège social : 18, rue du Professeur Jacques-Léveur, 87100 Limoges.
Capital : 1 000 € euros
Gérance : Monsieur Jérôme SOULIÉ demeurant 18, rue du Professeur Jacques-Léveur, 87100 Limoges.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Limoges. Pour avis.

L'AUT'EAU LIMOUSIN

SAS au capital de 500 €
Siège social : 2, rue de La Liberté
87400 Saint-Léonard-de-Noblat
919 253 104 RCS Limoges

Avis de dissolution

Le 31/12/2022, le président a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Le COSTOEC Stéphane, 3, chemin de Maleplaine, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Limoges.

Etude de Me Pierre-Emmanuel PINLON
Notaire associé à Limoges
(Haute-Vienne)
15 bis, avenue Saint-Surin.

SOCIETE CIVILE "AFM"

Capital : 915,00 euros
Siège : 6, rue Haute-Cité
RCS : Limoges
SIREN : 440 828 646

Avis de dissolution et liquidation

Par assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la SCI AFM à compter du 31 décembre 2022, et désigné Monsieur François MAILLET demeurant à Limoges (87000), 20, place des Bancs en qualité de mandataire, les correspondances doivent lui être adressées.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé de la clôture des opérations de liquidation de la SCI AFM. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Limoges. Pour avis, le Notaire.

Avis de constitution

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 12 septembre 2023, à Limoges.

Dénomination : INGENIERIE DE FORMATION FREDERIC PECH.
Siège : IFTP
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 86, avenue Ernest-Ruben (appartement 17), 87000 Limoges.

Objet : ingénierie de formation, organisme de formation, conseil aux entreprises, apporteur d'affaires dans le domaine de la formation auprès d'organismes mettant en œuvre des sessions de formation inter-entreprises, mise en relation, prise de participation, détection et gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 5 000 euros divisé en 5 000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés : Président : Monsieur Frédéric PECH 86, avenue Ernest-Ruben (Appartement 17), 87000 Limoges. La société sera immatriculée au RCS de Limoges.

Pour avis, le Président

ANNONCES LÉGALES UNION & TERRITOIRES

site : www.terredactu.com
e-mail :
secretariat@terredactu.com

FIDAL

AVOCATS
19100 Brive

Aux termes d'une décision du 07/08/2023, les associés de la SAS ADVENTURE, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège social est à Limoges (87000), avenue du Président John-Kennedy, inscrite au RCS de Limoges N° 501 680 953, ont décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes, la société FIDECO AUDIT exerçant 10, rue Léon-Sazerat - 87000 Limoges, en qualité de commissaire aux comptes titulaire. L'inscription modificative sera requise près le Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges.

SELARL VET PUY CHAT

Société Exercice Libérale à Responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
6, rue Puy-Chat
87130 Châteauneuf-la-Forêt
501 476 139 00016 Limoges

Aux termes du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2023, le capital social a été réduit de 10 000 euros pour le porter à 20 000 euros à 10 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 1 000 parts sociales appartenant au Docteur PIERRE DUPORTE, associé sortant à la valeur unitaire de 10 euros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : 20 000 euros
Nouvelle mention : 10 000 euros
Mention sera faite au RCS de Limoges.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cussac du 14/09/2023, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une société à responsabilité limitée dénommée « ELIASOLAIRE », au capital de 2 000 € euros exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à Cussac (87150) - 50 rue des Vergnes-du-Mas, ayant pour objet principal toutes activités de vente, études et conseils dans le domaine des installations et la production thermique et photovoltaïque à partir de l'énergie solaire ou de toute autre énergie renouvelable ainsi que la pose en direct et en sous-traitance desdites installations, dont les co-gérants sont M. Fabio BULLA et Mme Virginie BULLA, demeurant ensemble à Cussac (87150) - 50 rue des Vergnes-du-Mas. La société sera immatriculée au RCS de Limoges. Pour avis.

SQUARE HABITAT CENTRE OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 39 112 euros
29, rue Turgot
87000 Limoges
RCS Limoges 421 777 624

NOMINATION CAC ET POURSUITE D'ACTIVITE

Par procès-verbal du 30/06/2023, l'associé unique a décidé de la poursuite de l'activité de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. Suivant le même procès-verbal, l'associé unique a nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société MAZARS, société anonyme à directoire au capital de 8 320 000 euros, dont le siège social est au 61, rue Henri-Régault, 82400 Courbeville, RCS Nanterre 784 824 153, 3, en remplacement de la société KPMG RCS Nanterre 775 726 417 à compter de l'exercice en cours devant se clore au 31/12/2023 et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice devant se clore au 31/12/2028 inclus.
Modifications en cours au RCS Limoges.



Parc d'Estor
9, allée Loewy
87068 Limoges

IESP

SAS au capital de 22 150 €
Le Phare
50, boulevard Gambetta
87000 Limoges
840 704 944 R.C.S Limoges

Non dissolution

L'AGE du 24/05/2023, statuant en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société, malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt sera effectué au RCS de Limoges.



Parc d'Estor
9, allée Loewy
87068 Limoges

Avis de constitution

Par acte d'avocat électronique du 12/09/2023 il a été constitué pour une durée de 99 ans une Société à Responsabilité limitée dénommée **GARAGE LETOUX** au capital de 2 000 € composé d'apports en numéraire, dont le siège est fixé à Saint-Just-le-Martel (87530) - Lieudit Fontaugly et qui a pour objet : garage automobile, mécanique, entretien et réparations de véhicules automobiles légers, utilitaires, fourgons, camping-cars, motos, etc. Le Gérant est Monsieur David LETOUX demeurant à Royères (87400) - 14, rue du Grand-Rouvray, nommé par acte SSP en date du même jour. La société sera immatriculée au RCS de Limoges.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LÉGALITÉ

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc agrovoltaïque de Lim'OVineRgie sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises aux lieux-dits Les Beaux, Étruchapt, La Bachellerie, Boisjeune, Les Agueux et Les Borderies

Maître d'ouvrage : SAS CAS LIM'OVINERGIE

OUVERTURE D'ENQUÊTE - LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 2023-78 en date du 25 août 2023, l'ouverture d'une enquête publique unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 9 h jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 16 h, en maires de Magnac-Laval, siège d'enquête, et de Dompierre-les-Églises.

Cette enquête publique unique s'inscrit dans le cadre de deux demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc agrovoltaïque au sol, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises d'une part, et d'une demande d'autorisation environnementale d'autre part, déposés par la SAS CAS LIM'OVINERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER.

CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC - PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé en maires des communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Églises, lieux d'enquête, le siège de l'enquête étant situé à la mairie de Magnac-Laval. Il est composé notamment d'une note de présentation non technique, d'une étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur les deux procédures, et du mémoire en réponse du porteur de projet à celui-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- mairie de Magnac-Laval, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- mairie de Dompierre-les-Églises du mardi au samedi de 8 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique tenus à sa disposition dans chaque lieu d'enquête ;
- par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval - place de la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
→ enquete-publique-4838@registre-dematerialise.fr
ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant :
→ <https://www.registre-dematerialise.fr/4838>

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site internet du registre dématérialisé.

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Gérard MIGNOTCIAN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHIAN recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval	Mairie de Dompierre-les-Églises
Lundi 18 septembre 2023 de 9 h à 12 h	Samedi 23 septembre 2023 de 8 h à 12 h
Mercredi 27 septembre 2023 de 14 h à 17 h	Mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 h
Vendredi 6 octobre 2023 de 9 h à 12 h	Mardi 10 octobre 2023 de 9 h à 12 h
Vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 16 h	

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'État », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Énergies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr.
Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture en action de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté seront disponibles à la mairie de Magnac-Laval et à la préfecture de la Haute-Vienne - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges.
Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Kyllian GOOVAERTS, chef de projet - kylliangooverts@groupevaleco.com

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en maires de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises et à la préfecture de la Haute-Vienne. Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE - AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer, par arrêtés, sur les demandes de permis de construire et sur la demande d'autorisation environnementale relatives à un parc agrovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Églises déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique**

Arrêté DL/BPEUP n°2023-78 du 25 août 2023

**portant ouverture d'une enquête publique unique relative au projet d'implantation
d'un parc agrivoltaïque de Lim'OvineRgie
aux lieux-dits : Les Beaux, Etruchapt, La Bachellerie, Boisjeune, Les Agueux et Les Borderies
sur les communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises**

Le préfet de la Haute-Vienne

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants, ainsi que ses articles L.181-1 et suivants, article L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants et l'article L.411-1 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et L.422-2, R.423-20, R.423-32 et R.423-57 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.112-1-3 ;

VU le code de l'énergie et notamment l'article L.311-1 ;

VU les deux demandes de permis de construire déposées le 23 décembre 2021 et la demande d'autorisation environnementale formulée le 2 mars 2023 par la société par action simplifiée CAS LIM'OVINERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier en vue de l'implantation d'un parc agrivoltaïque d'une puissance installée supérieure à 250 kWc, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises ;

VU les avis des services et organismes consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers de permis de construire ;

VU les avis des services et organismes consultés dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale ;

VU les avis des maires des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises en dates du 8 août 2023 et du 6 juillet 2023, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine en date du 3 avril 2023 et la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci ;

VU le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment la note de présentation non technique, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SAS CAS LIM'OVINERGIE à cet avis ;

VU les notes du directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne en dates du 26 mai 2023 et du 11 juillet 2023 sollicitant la mise à l'enquête publique unique du dossier relatif aux demandes de deux permis de construire et à la demande d'une autorisation environnementale en vue de la réalisation d'un parc agrivoltaïque sur les communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises ;

VU la décision en date du 7 juillet 2023 du vice-président du tribunal administratif de Limoges, portant désignation de Monsieur Gérard JAMGOTCHIAN en qualité de commissaire enquêteur et de Monsieur Jean-Marc VIARRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de l'enquête susvisée ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'environnement, il peut être procédé à une enquête publique unique ;

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a été consulté le 9 août 2023 sur les modalités d'organisation de l'enquête publique ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article premier : date, durée et lieux de l'enquête

Il sera procédé, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 9h00, au vendredi 20 octobre 2023 jusqu'à 16h00, à une enquête publique unique.

Cette enquête publique unique porte, d'une part sur la demande de deux permis de construire et d'autre part, sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau intégrant :

- une demande de dérogation à la réglementation concernant les espèces protégées
- une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité

La commune de Magnac-Laval est désignée siège de l'enquête.

Article 2 : autorité responsable du projet

Le projet relatif aux deux demandes de permis de construire et à la demande d'une autorisation environnementale pour la réalisation d'un projet agrivoltaïque Lim'ovineRgie sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises est conduit par la SAS CAS LIM'OVINERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier.

Toute information peut être demandée à M. Kyllian Goovaerts, chef de projets photovoltaïques, kylliangoovaerts@groupevaleco.com (06 49 17 39 37).

Il appartiendra au porteur de projet de régler les vacations et les frais engagés par le commissaire enquêteur pour l'accomplissement de sa mission ainsi que les frais de publication dans la presse.

Article 3 : objet et caractéristiques du projet

Le projet présenté par la SAS CAS LIM'OVINERGIE consiste en la réalisation d'un projet agrivoltaïque d'une puissance totale de 135 MWc combinant, sur les mêmes parcelles, la production photovoltaïque, le pâturage ovin et la production fourragère.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : l'installation d'environ 253 134 panneaux photovoltaïques occupant une emprise projetée au sol d'environ 64,4 hectares sur les 156,8 hectares de l'emprise clôturée et l'implantation de 22 postes électriques, 5 postes de livraison, des pistes périphériques internes à l'emprise clôturée ceinturant chacun des 15 îlots et représentant une superficie d'environ 11,32 hectares.

Les deux demandes de permis de construire font l'objet d'une évaluation environnementale, au titre de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement rubrique 30, la puissance du projet étant supérieure à 250 kWc, seuil fixé par la réglementation à la date du dépôt de la demande.

Le projet nécessite une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, conformément à la nomenclature désignant les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA),

Rubrique	Libellé	Observations	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieur ou égale à 20 hectares.	Surface de zones impactées : 156 ha	Autorisation

intégrant :

- une demande de dérogation à la réglementation concernant les espèces protégées, prévu par l'article L411-2 du code de l'environnement ;

- et une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L311-1 du code de l'énergie.

Article 4 : dossier d'enquête et consultations

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera déposé en **mairies de Magnac-Laval (siège de l'enquête) et de Dompierre-les-Eglises**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux du public qui sont les suivants :

Mairie de Magnac-Laval	Mairie de Dompierre-les-Eglises
Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Du mardi au samedi de 8h00 à 12h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	

Ce dossier pourra, en cours d'enquête, et à la demande du commissaire enquêteur auprès du maître d'ouvrage, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Toutes les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés :

- sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante: www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "Actions de l'État", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Énergies renouvelables", "Photovoltaïque" ;
- sur le site internet de la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact à l'adresse suivante: www.projets-environnement.gouv.fr
- sur des postes informatiques disponibles à :
 - la mairie de Magnac-Laval, aux jours et horaires précités ;
 - la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

Toute personne pourra, dès la parution de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services de la préfecture - direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Article 5 : désignation d'un commissaire enquêteur

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHIAN recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval place de la République - 87190	Mairie de Dompierre-les-Eglises Le Bourg - 87190
lundi 18 septembre 2023 de 9h à 12h	samedi 23 septembre 2023 de 8h à 12h
mercredi 27 septembre 2023 de 14h à 17h	mercredi 4 octobre 2023 de 9h à 12h
vendredi 6 octobre 2023 de 9h à 12h	mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h
vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 16h	

Article 6 : observations et information du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

-par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval – place de la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

-par voie électronique à l'adresse suivante :

→ enquete-publique-4838@registre-dematerialise.fr

ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant :

→ <https://www.registre-dematerialise.fr/4838>

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site internet du registre dématérialisé.

-sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies de Magnac-Laval (siège d'enquête) et Dompierre-les-Eglises (lieu d'enquête).

Les observations et propositions du public reçues avant le premier jour de l'enquête à 9h00 et après le dernier jour de l'enquête à 16h00 ne seront pas prises en compte.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : modalités de publicité de l'enquête

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents, par les soins du préfet et aux frais du demandeur, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit (8) premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Vienne (Le Populaire du Centre et Union & Territoires).

Le même avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "Actions de l'Etat", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Énergies renouvelables", "Photovoltaïque".

Il sera également publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, quinze (15) jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci aux mairies de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises. L'accomplissement de cette formalité de publicité incombe aux maires des communes et est certifié par eux.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage de l'avis d'enquête sur les lieux prévus pour la réalisation

du projet. Ces affiches en caractères noirs sur fond jaune, d'un format A2 au minimum, comporteront le titre "avis d'enquête publique", en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Article 8 : clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête visé à l'article premier du présent arrêté, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Il rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commissaire enquêteur consignera, dans **2 documents séparés, ses conclusions motivées**, au titre :

- de la délivrance des deux permis de construire
- de l'autorisation environnementale

Il précisera dans chaque document si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet l'exemplaire du dossier d'enquête déposé en mairie de Magnac-Laval, accompagné des registres d'enquête et des pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Limoges.

Si ce délai ne peut pas être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée et après avis du responsable du projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également tenue à la disposition du public en mairies de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises pendant un an à compter de la date de fin de l'enquête.

Durant la même période, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique et seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante: www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique "Actions de l'Etat", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Energies renouvelables", "Photovoltaïque".

Article 9 : décisions au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIÉ pour la réalisation d'un parc agrivoltaïque d'une puissance installée de 135 MWc. Sa décision prendra la forme d'arrêtés préfectoraux (portant permis de construire assortis, le cas échéant, de prescriptions spécifiques ou refus de permis de construire).

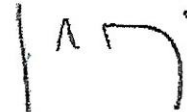
Le préfet statuera également par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie de prescriptions à respecter ou un refus.

Article 10 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne, les maires des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le **25 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Philippe AURIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

07/07/2023

N° E23000061 /87 SOL

Le Vice-Président du tribunal administratif

Vu enregistrée le 28/06/2023, la lettre par laquelle la préfète de la Haute-Vienne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique concernant le dossier déposé par la société CAS LIM'OVINERGIE, afin d'exploiter un parc photovoltaïque au sol situé sur les communes de Magnac-Laval et de Dompierre-Les-Eglises ; la réalisation est soumise à plusieurs enquêtes : l'une préalable au permis de construire du code de l'urbanisme, l'autre préalable à une autorisation environnementale (loi sur l'eau) au titre du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 1^{er} mars 2023 donnant à M. Nicolas Normand, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :Monsieur Gérard JAMGOTCHIAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Jean-Marc VIARRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

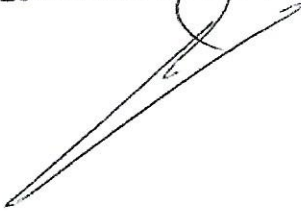
ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

.../...

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète de la Haute-Vienne, à Monsieur Gérard JAMGOTCHIAN, à Monsieur Jean-Marc VIARRE et à la société CAS LIM'OVINERGIE.

Fait à Limoges, le 07/07/2023

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef.



Le Vice-Président,

Nicolas NORMAND